

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

N°2026-042

Séance du 12/03/2026

RAPPORT DU PRESIDENT N°1 MISE A JOUR DU CONTRAT FTTE PASSIF EN VERSION 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 12/03/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des modifications apportées aux documents composant le Contrat offre FTTE passif V3 tel que présenté dans le rapport ci-joint ;
- d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à notifier ces offres mises à jour auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, et en cas d'avis favorable, à publier l'offre et à signer les contrats avec les opérateurs commerciaux.

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé